

Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 janvier 2026

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26 (dont 6 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-six et le vingt-deux janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

20 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		SEGUIN
	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
		BEGUE	

07 Membres absents excusés :

HODZIC	EYNARD	MARILLIER	MICHAUX
MANTOUX	RIVET	MOULARD	

06 Pouvoirs :

EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
MARILLIER	Donne pouvoir à	BEGUE
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	GARABED
MOULARD	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS

Délibération n° 20260122-004/4.2.1

CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS AU BON FONCTIONNEMENT DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2026

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-23 1°, L.332-23 2°, L.332-24 à L.332-26 et L332-14 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, ainsi qu'à des besoins liés à la mise en œuvre de projets spécifiques ;

Considérant que, pour assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public, il est nécessaire de procéder chaque année à la création d'emplois non permanents correspondant aux besoins identifiés au sein des différents services communaux, notamment :

- Le service des affaires scolaires (recrutement de surveillants de restaurant scolaire, d'études et de garderie principalement) ;
- Le service Jeunesse et Sports (recrutement d'animateurs pour les structures d'accueil des enfants et des jeunes) ;
- Les services techniques (renforcement des effectifs pendant la période estivale) ;
- Les services administratifs (besoins ponctuels tout au long de l'année).

Il est proposé de créer plusieurs emplois contractuels afin de répondre aux besoins précités, dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique, pour les cadres d'emplois suivants :

- Adjoint technique ;
- Adjoint administratif ;
- Adjoint d'animation ;
- Professeur d'enseignement artistique ;
- Éducateur territorial des activités physiques et sportives ;

Ces emplois seront créés :

- Sur la base d'un temps complet pour les postes d'adjoints techniques, d'adjoints administratifs et d'adjoints d'animation ;
- Sur la base d'un temps non complet pour les postes de professeurs d'enseignement artistique et d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **D'AUTORISER** la création des emplois contractuels nécessaires au bon fonctionnement des services communaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants, à fixer les conditions de rémunération et à déterminer les niveaux de recrutement ;
- **DE DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget 2026 de la commune, chapitre 012.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE MARCY L'ETOILE

Marcy
l'étoile

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 069-216901272-20260122-20260122_004-DE

Besser
levraLit

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le secrétaire de séance,
Nacer SOUGH

Délibération n° 20260122-004 du 22/01/2026
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 06/02/2026
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 06/02/2026